



Ambassade des Etats-Unis d'Amérique

Communiqué de presse

4332, Boulevard Eyadéma—BP:852—Tel: (228) 2261-5470—Fax: (228)2261-5469

Projet de promotion du droit à l'emploi des personnes handicapées

Lomé le 8 juin 2016 - Le mercredi 8 juin 2016, l'Ambassadeur des Etats-Unis au Togo, M. David Gilmour, a clôturé la présentation des résultats de la première phase du « Projet de promotion du droit à l'emploi des personnes handicapées » à Lomé. C'était en présence de représentants des structures du gouvernement en charge de l'emploi, du volontariat et d'appui aux initiatives économiques, des grandes entreprises, du patronat togolais, d'organisations internationales, et d'associations de personnes handicapées.

Dans le cadre de ses activités de promotion d'une société plus juste, l'Ambassade des Etats-Unis, à travers son Fonds pour la Démocratie et des Droits de l'Homme, a octroyé à la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) un montant de 33.480 dollars, environ 17.000.000 de francs, pour initier des stratégies pour promouvoir les droits des personnes handicapées à l'emploi dans la société togolaise, et réduire le nombre de diplômés handicapés sans emploi.

En collaboration avec les autorités locales, la FETAPH a mené des actions de plaidoyer depuis janvier 2015 et formé ses membres afin qu'ils constituent une main d'œuvre avec des qualifications requises pour postuler à divers postes dans la société togolaise. La séance de ce 8 juin a permis aux participants de déclarer les objectifs atteints et proposer des actions futures.

L'Ambassadeur Gilmour a affirmé aux invités : « Les droits des personnes ayant un handicap sont des droits humains, et les droits humains sont universels et des droits en lesquels nous croyons en tant qu'américains. La discrimination envers toute personne du fait d'un handicap est une violation de la dignité inhérente et cela compte pour chaque personne. Je crois fermement que ce sont des valeurs que nous partageons tous. » Il a partagé avec eux les mérites du *Americans with Disabilities Act*, une loi faite par le Congrès des Etats-Unis en 1990, qui définit le handicap comme une déficience physique ou mentale qui empêche la personne atteinte de participer aux activités normales de l'existence. « *Dès lors, la loi exige que non seulement tous les bâtiments soient accessibles aux handicapés, mais aussi que les personnes ayant un handicap soient pleinement intégrées à tous les domaines de leur communauté. L'influence de la loi se fait sentir dans les écoles, les entreprises, les communautés et les services publics dans toute l'Amérique,* » va-t-il déclarer, tout en reconnaissant les efforts accomplis par le Togo en la matière.

Facebook: <https://www.facebook.com/togo.usembassy>

Twitter: @USEmbassyLome

E-mail: cca@state.gov— Site Internet: <http://togo.usembassy.gov>